

REGION DE L'EXTREME NORD

FAR- NORTH REGION

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

LOGONE AND CHARI DIVISION

COMMUNE DE DARAK

DARAK COUNCIL

COMMISSION INTERNEE DE PASSATION DES
MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 1/C-DARAK/CIPM/2022DU 10/05/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A DARAK-ILE DANS LA
COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

1. Objet de la Appel d'Offres:

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget d'investissement Publics, le Maire de la Commune de Darak, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Avis Appel d'Offres pour la construction d'une mini adduction d'eau potable à DARAK-ILE dans la Commune de Darak, Département du Logone et Chari. L'ensemble des travaux sont en un seul lot.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :
Pour les forages :

Les Études hydrogéologiques et implantation,
La foration
L'équipement du forage :
Le développement et essai de pompage ;
L'analyse et traitement de l'eau ;
La réalisation de la tête du forage ;
La réalisation du château y/c salle de commande ;
La borne fontaine ayant chacune 03 robinets ;
La pose de la pompe ;
Les conduites ;
Le champ photovoltaïque ;
La charge téléphone ;
La sécurisation en grillage ;
La communication.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des forages.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEV, Exercice 2022, pour un coût estimatif total de quarante un millions (41 000 000) FCFA TTC

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de DARAK.

5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de DARAK, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **cinquante mille (50 000) FCFA** à la Recette Municipale de DARAK au titre des frais d'achat du dossier d'Appel d'Offres.

6. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 4).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de la Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de DARAK, le **05/04/2022** à 13 heures, heure locale et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° **1/C-DARAK/CIPM/2022DU** **2022 EN PROCEDURE D'URGENCE**
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A DARAK-ILE DANS LA
COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de **huit cent vingt mille (820 000) de francs CFA** (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (40) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de :

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 40 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, d'au moins de trois (04) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **05/04/2022** à 14 heures précises dans la salle de réunion de la Commune de Darak, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt et un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la construction des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

12. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (04) étapes

- **1^{re} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^{re} étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **4^{re} étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la construction au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins, à dix-neuf (19) critères essentiels sur vingt-six (26).

14.1.4 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 26 critères essentiels ci-dessous :

- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 4 critères
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 9 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 5 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 4 critères.

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de DARAK, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Darak.

Ampliations:

- DD MAP /L&C (pour information)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

